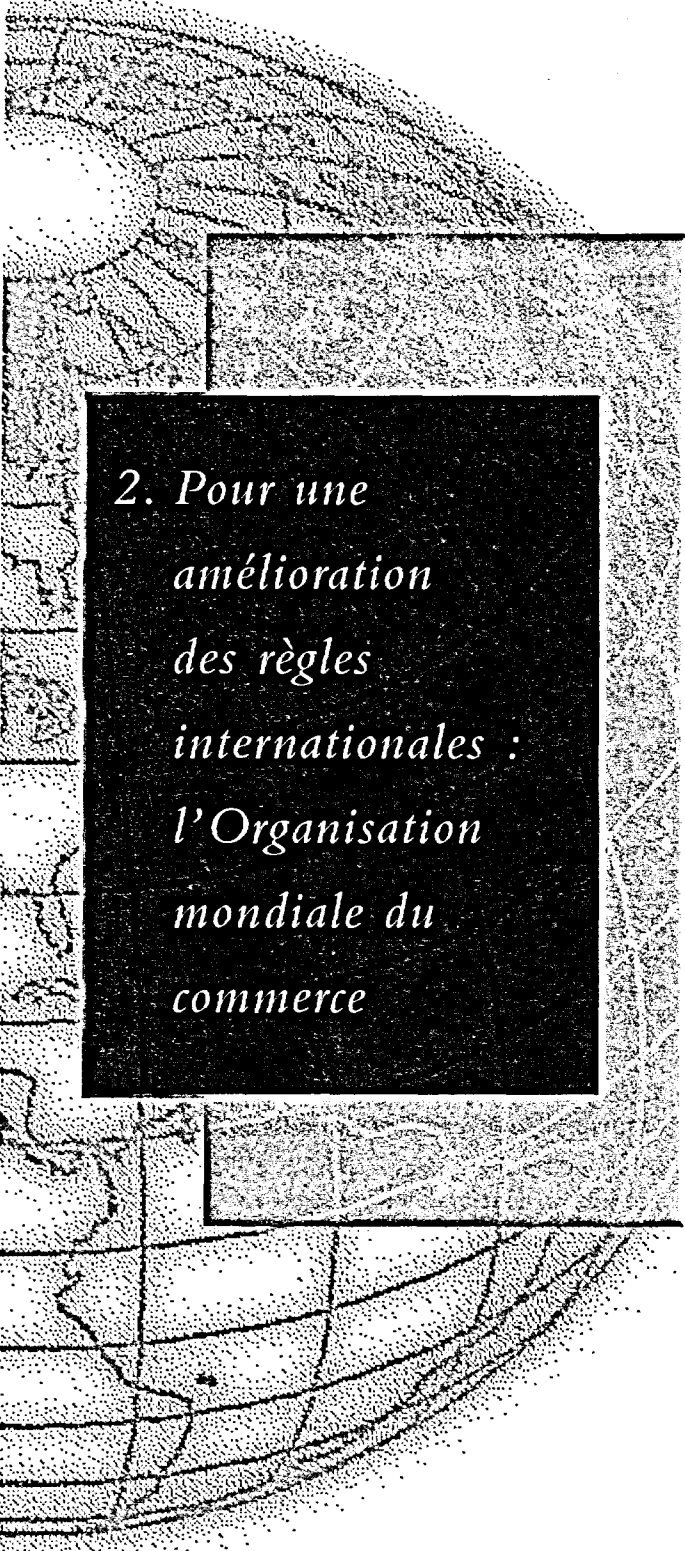




2. Pour une amélioration des règles internationales : l'Organisation mondiale du commerce

L'accès aux marchés mondiaux exige un régime commercial ouvert et équitable à l'échelle internationale. L'OMC, formée en 1995 pour prendre la relève du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), est la pierre angulaire du système mondial d'échanges; elle surveille l'application et le fonctionnement des accords commerciaux multilatéraux et contribue à faire respecter les règles qui régissent les échanges. Les accords conclus par les pays membres et fondés sur les règles de l'OMC sont à la base des relations commerciales bilatérales que le Canada entretient avec tous les autres pays membres de l'OMC.

Pour le Canada, pays dont l'économie dépend étroitement des échanges commerciaux, l'existence de règles internationales efficaces est essentielle pour assurer une croissance économique stable et empêcher d'autres puissances économiques d'avoir des comportements imprévisibles. Le Canada a joué un rôle important dans la création de l'OMC et participe à l'ensemble de ses activités. En 1998, ayant acquis une plus grande expérience du système de l'OMC, le Canada a pu passer de la création à la mise en œuvre de règles de pratique commerciale loyale pour augmenter la libéralisation et la simplification des échanges commerciaux.

Le Canada participe activement à plusieurs forums multilatéraux qui influencent et orientent les débats sur la politique commerciale internationale. Nous participons activement aux discussions du Groupe des 7/8 grandes puissances concernant les questions économiques et politiques, à la réunion annuelle des ministres du Commerce de la Quadripartite (États-Unis, UE, Japon et Canada), à l'OCDE, aux institutions et organismes économiques des Nations Unies, la ZLEA et à l'APEC. Notre participation à ces rencontres a pour but de veiller à ce que les intérêts commerciaux stratégiques du Canada soient bien compris et promus de façon cohérente et efficace.

En décembre 1999, le Canada participera à la Troisième Conférence ministérielle de l'OMC. Au cours de la conférence, il est prévu que de nouvelles négociations portant sur les services, l'agriculture et possiblement d'autres secteurs ou sujets seront entamées. Pour se préparer à cette conférence, les membres de l'OMC s'efforcent de relever les problèmes à traiter ainsi qu'à préparer les recommandations à présenter aux ministres du Commerce. Ces recommandations couvrent plusieurs questions : la mise en application des ententes établies, le programme de travail continu, les négociations prévues et la portée et les modalités des nouvelles négociations.